



Bulletin du vendredi 3 juillet 2020

E-mai : fodgip44@gmail.com

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DU 30 JUIN

Cette audio conférence était la dernière avant les congés d'été. Les thèmes abordés ont été les suivants : point sur le PRA, expertise sanitaires, équipement télétravail, congés 2019 reportés et CET, les plateformes, la rupture conventionnelle et la situation à Mayotte et en Guyane.

Point sur le PRA

Le rythme de remontée des informations en provenance du réseau a été un peu allégé et passe d'un mode quotidien à un mode bi-hebdomadaire.



S'il subsiste encore quelques différences selon les départements, globalement entre les présents et les télétravailleurs, on approche des 85% de force de travail.

Selon le DG si l'on retire de ce chiffre les congés et les arrêts maladie, la situation se normalise à peu près partout.

Peu de difficultés particulières ont été signalées à la DG ainsi qu'aux organisations syndicales dans leur ensemble.

Travaux d'expertise sur la conformité du dispositif sanitaire

La DG nous a déclaré avoir obtenu la confirmation de la conformité du dispositif sanitaire mis en place à la DGFIP aux consignes en vigueur sur les lieux de travail.

Une discussion s'en est suivie sur le port du masque ou pas dans les services. Selon le DG, dans la mesure où ce n'est pas obligatoire dès lors que la distanciation physique est respectée, il n'y a pas lieu de le rendre obligatoire.

Il y aurait par ailleurs suffisamment de masques pour que les agents se sentant plus en sécurité avec puissent en obtenir.

Équipement télétravail



La DG a pris des engagements pour faire en sorte que d'ici la fin de l'année, le taux d'équipement en ordinateurs portables atteigne les 40%.

Congés 2019 reportés et placement dans le CET

La DG s'était engagée à ce que les congés reportés puissent être placés dans un CET et ce sera le cas pour ceux qui

disposent déjà d'un CET ouvert.

Pour les autres, ce ne serait possible qu'en 2021, la question des retraitables en 2020 reste donc entière.

Une solution est à l'étude et devrait être communiquée au plus tôt.

Convergence des plateformes au 1^{er} septembre



Les formations prévues au printemps dans le cadre de cette convergence n'ont pas eu lieu et ne pourront pas avoir lieu avant le 1^{er} septembre. Aussi, une solution de déport des mails sera mise en place pour que les collègues n'aient pas à répondre à des questions pour lesquelles, ils ne possèdent pas encore les compétences correspondantes.

Rupture conventionnelle

Pour le moment, le nombre de demandes recensées tourne autour d'une centaine soit, guère plus qu'avant le confinement.

A notre question sur la manière dont envisage de traiter les demandes, le DG a répondu en avoir une vision libérale au sens ouvert. Autrement dit, les agents désirant quitter la DGFIP devraient pouvoir le faire sauf nécessités de service particulière.

En tout état de cause, il n'existe pas de règle générale en dehors des conditions pour y prétendre et les demandes seront étudiées au cas par cas.



Situation à Mayotte et en Guyane

La situation est très préoccupante dans ces deux départements et plus particulièrement en Guyane où un cas avéré de covid a été recensé dans nos services.

Selon la direction, les agents du service ont été testés, selon nos informations en provenance de FO-DGFIP Guyane, seuls les personnes contact l'ont été.

Les personnels en présentiel sont épuisés d'autant que le couvre-feu complique leurs déplacements.

La DG a indiqué envoyer du matériel informatique afin d'être en mesure d'augmenter le nombre des télétravailleurs. FO DGFIP est en contact régulier avec sa section de Guyane et suit attentivement l'évolution de la situation.